



European  
University  
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

# CADRE GÉNÉRAL DES MIGRATIONS SÉNÉGALAISES

*Papa Sakho et  
Fatou Binetou Dial*

**CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2010/73**

*Module démographique et économique*

Co-financé par l'Institut universitaire européen et  
l'Union européenne (Programme AENEAS)



**CARIM**  
**Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales**

**Notes d'analyse et de synthèse – Migrations méditerranéennes et subsahariennes:  
évolutions récentes  
module démographique et économique  
CARIM-AS 2010/73**

**Cadre général des migrations sénégalaises**

Papa Sakho\* et Fatou Binetou Dial°

\*Maître-assistant - directeur des études, institut de formation et de recherche en population, développement et santé reproductive (IPDSR), université Cheikh Anta Diop de Dakar

°Sociologue, institut de formation et de recherche en population, développement et santé reproductive (IPDSR), université Cheikh Anta Diop de Dakar

L'ensemble des travaux de la série « Migrations méditerranéennes et subsahariennes: évolutions récentes » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationEvolutions>.

© 2010, Institut universitaire européen  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : [carim@eui.eu](mailto:carim@eui.eu)

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI) :  
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen  
Badia Fiesolana  
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)  
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>  
<http://www.carim.org/Publications/>  
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

## **CARIM**

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est cofinancé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondant·s scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant de six pays de l'Union européenne et de six pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques ;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet : [www.carim.org](http://www.carim.org)

### *Pour plus d'information*

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales  
Centre Robert Schuman  
Institut universitaire européen (IUE)  
Convento  
Via delle Fontanelle 19  
50014 San Domenico di Fiesole  
Italie  
Tél : +39 055 46 85 878  
Fax : + 39 055 46 85 755  
Email : [carim@eui.eu](mailto:carim@eui.eu)

### **Robert Schuman Centre for Advanced Studies**

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

## Résumé

Au cours des années 2000, l'étude des migrations sénégalaises a pâti du manque de données actualisées et insuffisamment conceptualisées. Néanmoins, leur analyse montre une reconfiguration géographique des espaces de départ au profit de la région de Dakar devenue pôle principal d'émigration. Par ailleurs, les migrations internationales se sont redirigées depuis des pays africains vers l'Europe – en particulier l'Italie – ainsi que le Maroc et les Etats-Unis. Enfin, la baisse de l'émigration forcée est toujours tributaire d'une éventuelle amélioration de la situation en Casamance. Le Sénégal accueille des immigrants de proximité issus des pays frontaliers (Guinée, Gambie, Mauritanie). L'immigration évolue en fonction de crises politiques sous-régionales. Les flux de migrations internes d'Est en Ouest demeurent significatifs du fait de la littoralisation des activités et de la périphérisation de vastes régions internes marquées par l'enclavement et le sous-équipement. Elles ont pour effet le renforcement de la macrocéphalie de l'armature urbaine. La gestion des migrations fait l'objet d'interférences et de compétitions entre les différentes branches de l'Etat. En l'absence d'une politique cohérente, les interventions du gouvernement sont souvent influencées par les pays de destination, en particulier européens, en dépit des efforts de la société civile.

## Abstract

In the 2000s, the study of Senegalese migration has suffered from a lack of thoroughly conceptualized and up-to-date data. Nevertheless, analyses show a reshuffling of departing areas and a reconfiguration in favour of migration to Dakar which has become the main pole of emigration. International destinations have changed from Africa mainly to Europe and particularly to Italy, but also to Morocco and the US. Furthermore, forced emigration is a result of the atmosphere of instability prevailing in Casamance. Senegal still receives migration flows from neighbouring states (Guinea and Mauritania). Immigration evolves according to sub-regional political crises. Internal migration is east-western due to the flow of activities in coastal areas and the peripheralization of large internal regions stricken by their enclosure and lack of infrastructure. These internal migrations reinforce the macrocephalic urban framework of the country. Due to its various components, the state has difficulties in distributing roles. Thus, the management of migration is subject to interference and competition and policies are often directed by European destination countries.

## Liste des sigles et abréviations

ANEJ	Agence pour l'Emploi des Jeunes
ANSD	l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX	Agence des Grands Travaux
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau International du Travail
CARITAS	Réseau Secours Catholique
CEPOD	Centre d'Etudes de Politique pour le Développement
CONGAD	Conseil des ONG d'appui au développement
CSPLP	Cellule de suivi du Programme de Lutte Contre la Pauvreté
DGP	Direction Générale du Plan
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DRC	Development Research Centre
EMUS	Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation au Sénégal
ENDA DIAPOL	Environnement Développement Afrique Dialogue Politique
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
INED	Institut National d'Etudes Démographiques
IPDSR	Institut de formation et de recherche en Population, Développement et Santé de la Reproduction
MAFE	Migration AFrique Europe
MATCD	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération Décentralisée
MDCL	Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales
MFDC	Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance
MSE	Ministère des Sénégalais de l'Extérieur
ONUDC	L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
REMUAO	réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UNFPA	Fonds des Nation Unies pour la Population au Sénégal

## Introduction

De l'indépendance aux années 1990, les crises économique et écologique combinées à l'instabilité politique en Afrique ont renforcé les mouvements internes hérités de l'époque coloniale et nourri les migrations internationales au départ du et vers le Sénégal (REMUAO, Bocquier, 2000).<sup>1</sup> Les années 1990 ont été marquées par un regain de tensions économiques, politiques et sociales dans les pays africains, le durcissement des politiques européennes, la médiatisation des questions liées à la migration dans les pays d'Europe et de départ. Par conséquent, les flux migratoires se sont réorientés et diversifiés au gré des opportunités. Cette évolution soulève un certain nombre de problématiques et débats tant scientifiques que politiques. Elle amène notamment à s'interroger sur la nouvelle configuration sociodémographique et spatiale de l'émigration sénégalaise, l'émergence de nouvelles questions liées au retour et à la féminisation de la migration, le lien entre la migration et le développement, les migrations internes et l'aménagement du territoire, la gestion politique de la migration.

Les données utilisées sont tirées des statistiques officielles de sources nationales et internationales et datent essentiellement du début des années 2000 : l'Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation au Sénégal (EMUS) de 1992/93, l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II) de 2001/2002, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2002 réalisées par la Direction de la prévision et de la Statistique (DPS) devenue l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et l'enquête « Migration Afrique Europe » (MAFE) qui bien que réalisée en 2007 ne couvre que la Région de Dakar. Leur utilisation est soumise à un certain nombre de précautions préalables.<sup>2</sup>

La présente note est axée sur 4 points : l'émigration et les problématiques qu'elle soulève, l'immigration, les migrations internes et ses effets sur l'aménagement du territoire et enfin les acteurs des migrations.

## 1. La nouvelle configuration de l'émigration sénégalaise

### 1.1. Tendances sociodémographiques : stocks et flux

Le stock d'émigrants fait l'objet d'estimations différentes selon les sources. Le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (MSE, 2006) l'estime à 648 600 pour la période 2003/2004. Les évaluations des institutions internationales sont largement inférieures aux chiffres des autorités sénégalaises : Ils étaient 463 403 en 2005 selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et 479 515 au cours de la période 1995/2005 selon le rapport *Migration, Globalisation and Poverty* du *Development Research Centre* (DRC, 2007).

---

<sup>1</sup> Pays Sahélien, le Sénégal a été de tout temps un espace de mobilité parcouru par des populations pastorales et des caravaniers. La politique coloniale de littoralisation va réorienter les mouvements Nord-Sud (forêt/Méditerranée) Ouest-Est (côte/hinterland) et Colonie/Métropole avec l'économie de la traite. Entre 1988 et 1993, selon les résultats de la REMUAO, «Les axes de migrations internationales ont fait preuve d'une remarquable constance depuis les Indépendances». Ils sont marqués par une nette prédominance des échanges internationaux entre pays d'Afrique de l'Ouest et la permanence de « couples migratoires » entre le Sénégal, la Mauritanie, la Guinée et la Côte d'Ivoire. Cf. P. Bocquier, 2000.

<sup>2</sup> Les données du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur collectées au niveau des représentations diplomatiques sont sous-estimées et incomplètes et celles des organisations internationales sont pour la plupart sur-estimées. Dans les enquêtes au Sénégal, le migrant international est défini par la durée de son séjour dans le pays de destination (six mois), le lieu de naissance sans tenir compte ni de la nationalité ni de l'intention de migrer. Cette lacune est corrigée dans l'enquête MAFE dont le questionnaire biographique permet de retracer tous les aspects de la vie du migrant.

Les données sur les stocks présentent des lacunes qui apparaissent souvent contradictoires. Ainsi, selon les autorités (Somé, 2009), près de deux émigrants sur trois (63.2%) résidaient en Afrique en 2003/2004 (tableau 1).

**Tableau 1 : Répartition du stock de migrants sénégalais selon l'aire de destination en 2003/2004**

Destination	Effectif	%
Afrique 410	000	63,2
Europe 190	000	29,3
Amérique 43	200	6,7
Asie 5	400	0,8
<b>Total</b>	<b>648 600</b>	<b>100,0</b>

Source : Somé, 2009

Ces données ne correspondent pas à celles contenues dans le rapport migration, mondialisation et pauvreté du DRC (DRC, 2007). En effet, les migrants en France (18,0%), en Italie (10,0%) et Allemagne (5,0%) représentent selon le DRC 33,0% du total, un chiffre supérieur à la population émigrée dans toute l'Europe (29.3%) selon les autorités sénégalaises.

Les statistiques portant sur les stocks d'émigrés sénégalais en France selon le sexe en 1968 et 1990 (Diakho, 2007) apportent des informations concernant la féminisation de la migration (tableau 2).

**Tableau 2 : Effectifs des immigrés sénégalais en France selon le sexe, 1968 et 1990**

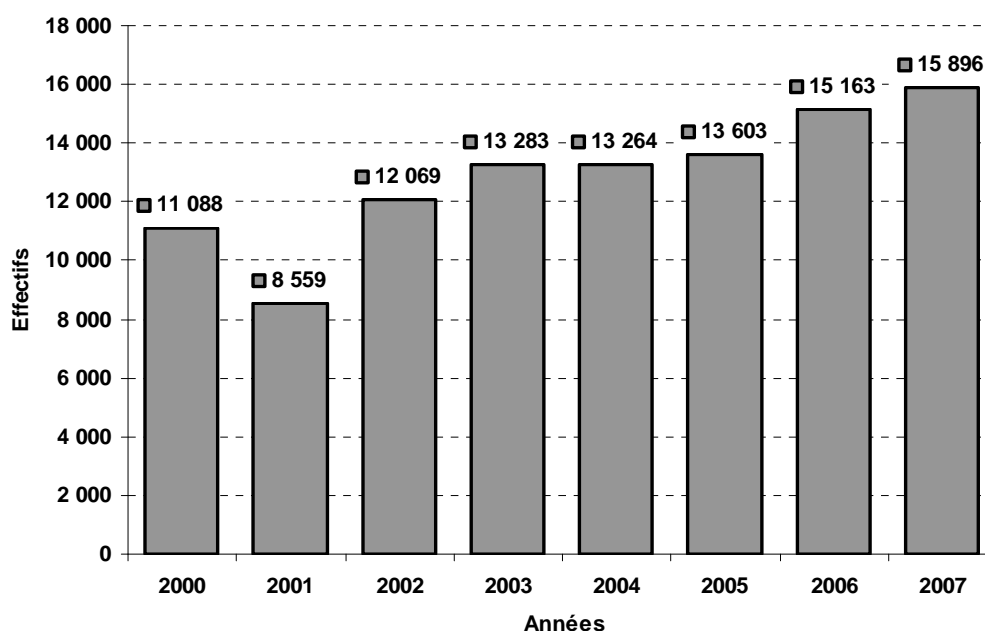
Année	Masculin	Féminin	Ensemble	% femmes
<b>1968</b>	7 236 452	7	688	5,9
<b>1990</b>	26 670	17 010	43 680	38,9

Source : Diakho, 2007

Les données montrent que si le stock des immigrés sénégalais en France a été multiplié dans l'ensemble par 5,7, l'émigration féminine a cru à un rythme dix fois supérieur à celle de la population masculine (respectivement multipliées par 37,7 et 3,7).

Selon l'UNESCO, le stock des étudiants est en croissance régulière depuis 2002. En 2006, elle l'évaluait à 11 063 soit 20% du nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur sénégalais. (UNESCO, 2008) La France restait la destination privilégiée avec 85% du stock total. (Figure 1)



**Figure 1 : Effectifs des étudiants sénégalais en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur, 2000 - 2006**

Source : UNESCO, 2008

Selon la Banque Mondiale, les travailleurs qualifiés représentaient 24,1% du stock des émigrés en 2000 (Docquier et al., 2004 ; Dia, 2006). En 2007, le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) évaluait le stock de réfugiés sénégalais à 15 832 personnes dont 95 % en Gambie et Guinée Bissau du fait de l'insécurité permanente pour les populations civiles en Casamance (Somé, 2009).

Quant aux flux, ils sont évalués à un rythme moyen annuel de 34 000 par le RGPH III entre 1997 et 2002 (ANSD, 2008) et de 33 791 entre 1997 et 2001 par l'ESAM II (DPS, 2004). En 2002, selon les données du RGPH III, le Sénégal a connu un taux d'émigration de 1,8%. (Lessault, 2009).

**Tableau 3 : Effectifs de la population émigrée entre 1997 et 2001 selon le sexe et l'âge, année 2002**

Groupes d'âge	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
< de 15 ans	4 515	2,7	2 094	1,2	6 608	3,9
15-34 ans	94 753	56,1	19 820	11,7	114 573	67,8
35-54 ans	40 089	23,7	4 317	2,6	44 406	26,3
55 ans et plus	2 490	1,5	259	0,2	2 748	1,7
Non disponible	391	0,2	227	0,1	618	0,4
<b>Total</b>	<b>142 238</b>	<b>84,2</b>	<b>26 716</b>	<b>15,8</b>	<b>168 953</b>	<b>100,0</b>

Source : ESAM II (DPS, 2004)

Plus de 4 émigrés sur 5 (84,2 %) étaient de sexe masculin. Plus de 2 sur 3 (67,8 %) partis au cours de la période étaient âgés de 15 à 34 ans. Les femmes de cette tranche constituent plus du 1/10 de tous les émigrants de la période. La seconde cohorte de migrants la plus importante (26,3%) est constituée essentiellement d'hommes âgés de 35 à 54 ans. (Tableau 3). Plus d'un migrant sur deux était marié (51,7%) et un sur dix polygame.

**Tableau 4 : Effectifs de la population émigrée entre 1997 et 2001 selon le milieu d'origine et l'ethnie ou la nationalité (en %), année 2002**

Ethnie/nationalité de l'émigré	Population émigrée			Population totale		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Wolof/Lébou	51,8	41,5	<b>46,7</b>	47,0	42,8	<b>44,5</b>
Poular	22,0	34,0	<b>28,0</b>	19,7	29,1	<b>25,2</b>
Sérère	4,9	6,8	<b>5,8</b>	11,8	15,2	<b>13,8</b>
Diola	3,1	4,6	<b>3,8</b>	6,2	4,1	<b>5,0</b>
Manding/Sossé	4,4	2,3	<b>3,4</b>	4,6	3,5	<b>3,9</b>
Soninké	4,5	2,9	<b>3,7</b>	2,0	1,4	<b>1,6</b>
Autres Sénégalais	6,9	4,9	<b>5,9</b>	6,7	3,0	<b>4,5</b>
Africains	1,8	3,0	<b>2,4</b>	1,3	0,7	<b>1,0</b>
Autres étrangers	0,6	0,0	<b>0,3</b>	0,5	0,0	<b>0,2</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ESAM II (DPS, 2004)

Globalement, la répartition de population émigrée du Sénégal entre 1997 et 2001 selon l'ethnie et le milieu de départ est conforme à celle de la répartition générale de la population résidente : Elle reflète l'importance démographique des Wolofs/Lébous, Poulars et Sérères (80,5% contre 83,5%). Une analyse plus fine rapportée au milieu de départ et à la population totale permet d'émettre deux hypothèses : d'une part, une certaine propension à la migration des Wolofs/Lébous et Soninkés des villes et des Poulars des campagnes contrairement aux Sérères et, d'autre part, l'émergence du Sénégal comme pays de transit de migrants africains. (Tableau 4).

**Tableau 5 : Effectifs de la population émigrée entre 1997 et 2001 selon la raison du départ et le milieu de résidence (en %), année 2002**

Raison principale	Milieu urbain	Milieu rural	Total
<b>Travail</b>	<b>66,7</b>	<b>69,1</b>	<b>67,9</b>
<i>dont Raisons professionnelles/Mutation</i>	9,5	4,8	7,2
<i>Manque de travail</i>	31,6	31,8	31,7
<i>Emploi trouvé</i>	25,6	32,5	29,0
<b>Famille</b>	<b>13,0</b>	<b>13,0</b>	<b>13,0</b>
<i>dont Mariage</i>	6,2	7,6	6,9
<i>Autres raisons familiales</i>	6,8	5,4	6,1
<b>Etudes/Formation</b>	<b>14,0</b>	<b>6,5</b>	<b>10,3</b>
<b>Autres</b>	<b>6,3</b>	<b>11,3</b>	<b>8,8</b>
<i>dont Santé</i>	0,2	0,9	0,6
<i>Calamités/Sinistres/Sécheresse</i>	0,1	0,0	0,0
<i>Autres raisons</i>	6,0	10,4	8,2
<b>Non disponible</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ESAM II (DPS, 2004)

Pour la période 1997-2001, les déterminants des flux sont liés essentiellement au travail et dans une moindre mesure aux études, au regroupement familial et à la migration forcée (tableau 5). En effet, le travail motive plus du 2/3 des départs (67,9%). Les ruraux (32,5%) sont relativement plus flexibles en ce qui concerne les opportunités d'emploi à l'extérieur que les citadins (25,6%), probablement en

raison d'un niveau de qualification plus bas. Une proportion importante de départs sont également motivés pour des raisons familiales (13,0%) soit pour se marier (près de 7 %) ou pour d'autres raisons familiales (6 %). Les études et la formation représentent le troisième motif (10,3%) surtout pour les départs depuis les villes (14,0%).

Quant aux raisons liées à l'insécurité, selon les données du HCR, les demandes d'asiles, après avoir atteint un record en 2001 avec 8 535 demandes, se sont stabilisées autour de 700 à 1 000 par an depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu entre le gouvernement et le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) en 2004. Elles sont adressées à plus de 90% à la Guinée Bissau (Somé, 2009).

## 1.2. Une nouvelle configuration géographique

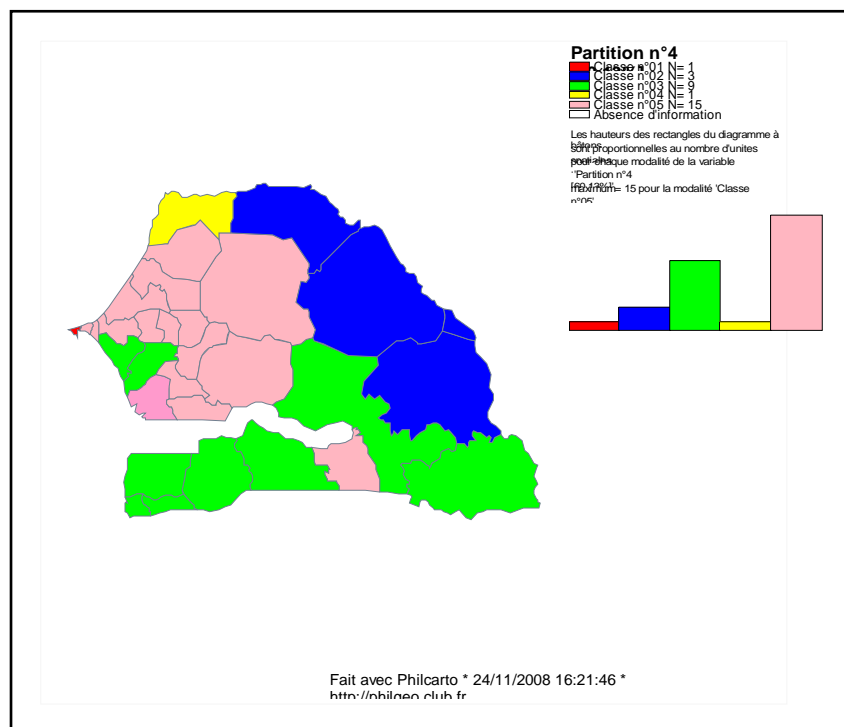
Historiquement, l'émigration sénégalaise a été marquée par une redistribution géographique des lieux de départ et de destination.

### 1.2.1 Un glissement géographique des aires de départ : de la vallée du Fleuve vers la Région de Dakar

Selon l'EMUS, entre 1988 et 1993, l'émigration internationale partait principalement des zones rurales de la vallée du fleuve Sénégal et le bassin arachidier qui commençait à émerger comme région de départ importante suite aux aléas climatiques et à la crise agricole. Toutefois, selon le RGPH III, entre 1997 et 2002, les flux provenant de Dakar (26%) ont supplanté ceux de la vallée (12%) alors que Touba se distingue (7%) dans le Bassin arachidier. (ANSD, 2008)

De nouvelles aires urbaines intérieures se sont développées. La tendance est donc à une métropolisation relative du système migratoire sénégalais, mais aussi à la généralisation des zones de départ des émigrants internationaux à l'intérieur du pays. (figure 2)

**Figure 2 : Profil de la migration internationale des départements du Sénégal entre 1997 et 2002 (2001 ou 2002 ?)**



Source : Lessault D. et M. Cora, 2009

### 1.2.2. Une nouvelle configuration de la géographie des destinations

Alors qu'en 1992, les 2/3 des flux d'émigration sénégalais étaient dirigés vers d'autres pays africains (Somé, 2009), les migrations vers l'Europe ont gagné du terrain au cours de la décennie suivante. Par ailleurs, entre 1997 et 2002, l'Italie est devenue la première destination des émigrés sénégalais, devant la France, (destination du Nord « traditionnelle ») (38%) et les pays frontaliers (Gambie et Mauritanie) (26%) (OCDE, 2002, cité par Diakho, 2007). Selon le RGPH III, ces quatre pays ont accueilli près des 2/3 (64%) des émigrés sénégalais partis entre 1997 et 2002. Les pays du Maghreb (10%) et les Etats-Unis d'Amérique (6%) sont aussi devenus des pays d'accueil importants, parmi la soixantaine de destinations des migrants sénégalais.

### 1.2.3 Des profils migratoires régionaux différenciés selon les destinations

La typologie des régions d'émigration sénégalaises selon les destinations privilégiées à partir du RGPH III met en exergue 1) la Région de Dakar, dont les migrants récents se sont majoritairement dirigés vers l'Europe du Nord 2) les espaces transfrontaliers dont les flux sont partagés entre l'Afrique (Ouest et centre) et l'Europe du Nord (Ouest et Nord) et 3) le bassin arachidier, qui suite à la sécheresse des années 1970 et aux politiques d'ajustement structurel des années 1980 est devenu un nouveau foyer d'émigration vers l'Europe du Sud.

Le recours à l'émigration internationale correspond à une stratégie historique de désenclavement socio-économique<sup>3</sup>(Sakho, 2005). Elle relève d'une tradition de mobilité historique du *Dioula* (commerçant) dans la sous-région, accentuée par la situation frontalière et l'échec du développement économique postcoloniale. Elle repose sur un retour quasi systématique des émigrants, profondément attachés à leurs valeurs, et les remises d'argent effectuées pendant leur séjour dans leur pays d'accueil et au terme de leur durée d'activité, facilitant leur réinsertion. L'émigration relève en fin d'un fonctionnement communautaire, consolidé par de solides associations établies à l'étranger (Daum, 1998).

## 1.3. Problématique du retour

En l'absence de données à l'échelle du Sénégal, les résultats de l'enquête MAFE indiquent que les migrants dakarois sont prédisposés au retour. Après 10 ans passés à l'étranger, plus d'un migrant sur quatre est revenu dans son pays d'origine. Environ quarante ans après le départ, un migrant sur deux est rentré. Après 10 ans, un migrant sur deux résidait dans un pays africain est rentré contre un migrant sur cinq vivant en Europe. A l'issue de 25 années passées hors de leur pays, trois émigrants sur quatre sont rentrés. En dépit du fait que les retours au pays de ceux ayant séjourné moins d'une année ne sont pas pris en compte dans l'Enquête MAFE, des recherches qualitatives sur la « migration circulaire », suggèrent que ce type de migration est assez habituel, en particulier chez les Sénégalais d'Italie (Riccio, 2001 et Riccio, 2005 cités par Metzger, 2009). Ces données témoignent de la réversibilité de la migration contrairement aux discours en Europe sur l'« exode » des migrants d'Afrique subsaharienne. (Beauchemin et Lessault, 2009)

## 1.4. Emigration, transferts financiers et développement

L'importance accordée par les politiques et économistes à l'émigration sénégalaise est liée essentiellement aux enjeux financiers (Gupta, Pattillo et Wagh, 2007). Quelles sont les caractéristiques et les déterminants de ces transferts ? Qu'en est-il de ses effets sur le développement ?

<sup>3</sup> Dans l'espace des trois frontières, espace transfrontalier oriental, la diaspora était estimée à Diawara à 900 individus, soit près d'un natif sur cinq, à Missirah à 400, soit un natif sur dix. En 2000, au moins les 2/3 des départs se faisaient vers l'étranger et en particulier la France.

### 1.4.1. Caractéristiques et déterminants des transferts

Les montants des transferts reçus au Sénégal sont estimés à 152 milliards de FCFA en 2000, 251 en 2002 (Direction de la Prévision et de la Statistique, 2002), et 398 en 2005 (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, 2005). Des données plus récentes estiment le montant de ces envois à 460 milliards de FCFA en 2007 (Direction de la Prévision et des Etudes Economiques, 2008) soit une progression nette d'environ 20% entre 2005 et 2007 (Somé, 2009).<sup>4</sup> Cette évolution est corroborée par celle des transferts en provenance de l'Italie qui ont quasiment doublé entre 2001 et 2003 (Sakho, 2007). (Cf. Tableau 6).

**Tableau 6 : Volumes des transferts rapides en provenance de l'Italie, 2001 – 2003 (en FCFA)**

Année	Montant
2001	17 187 000 000
2002	16 394 000 000
2003	30 901 000 000

Source : Sakho, 2007

Les transferts sont caractérisés selon les enquêtes ESAM II et MAFE par leur régularité même si un migrant sur trois (32%) envoie des sommes qui peuvent apparaître « modiques », comprises entre 50 000 et 100 000 francs CFA. Selon l'ESAM II, en 1997 et 2002, 41,8 % des ménages sénégalais dont un membre vivait à l'étranger recevaient régulièrement de l'argent et 30,9 % de façon irrégulière. Dans la région de Dakar, en 2007, plus de 3 migrants sur 5 (61%), ont effectué un transfert, qu'il s'agisse d'argent ou de biens (MAFE, 2009). 39% de ces migrants ont effectué au moins un envoi par mois au cours des 12 mois précédant l'enquête, 23% régulièrement et 36% occasionnellement (BCEAO, 2008). La fréquence des envois mensuels est pratiquement la même quel que soit le lieu de résidence des migrants (Cf. Tableau 7).

**Tableau 7 : Répartition des migrants, selon la fréquence des transferts monétaires effectués au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (en %), 2007**

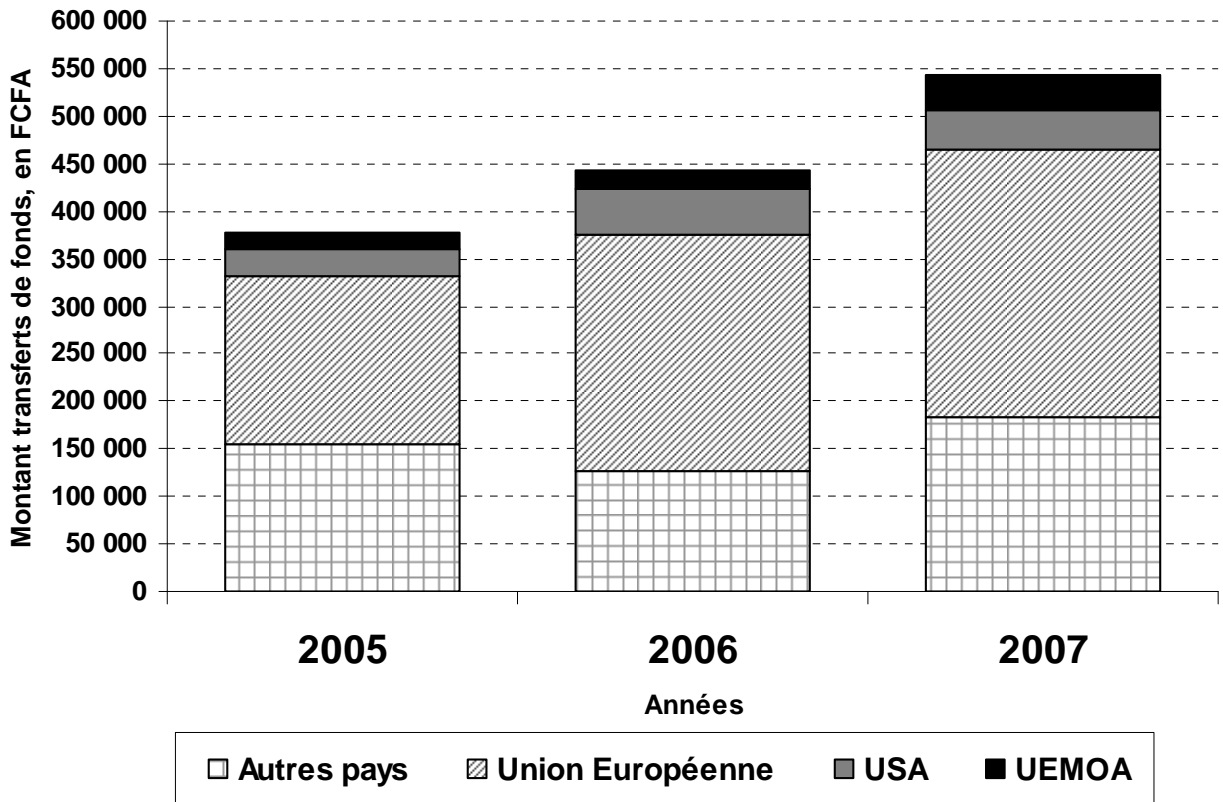
Fréquence	Zone de résidence des migrants			Ensemble
	Europe	Afrique	Autre	
Au moins une fois par mois	40,0	37,0	39,0	<b>39,0</b>
Régulièrement mais moins souvent	22,0	25,0	19,0	<b>23,0</b>
Occasionnellement	36,0	34,0	41,0	<b>36,0</b>
Pas de réponse	2,0	3,0	1,0	<b>2,0</b>
Ne sait pas	0,0	1,0	0,0	<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête MAFE

<sup>4</sup> Le Sénégal est aujourd'hui le troisième pays de l'Afrique subsaharienne (derrière le Nigéria et le Kenya) en termes de volume des transferts qu'il reçoit de ses migrants (en valeur absolue) et le quatrième (derrière le Lesotho, le Cap Vert et la Guinée Bissau) en terme de poids relatif des transferts. Entre 1997 et 2002, le volume de ces transferts était passé de 6,8% à 81,7% du montant total de l'Aide Publique au Développement (APD). En effet, alors que l'APD est passée au cours de la même période de 240 à 208 milliards, le volume des transferts de fonds a augmenté de 16 milliards à 169 milliards (MSE, 2006). En 2005, les transferts de fonds représentaient 7,8 % du PIB, 9,1 % en 2006 et 11 % en 2007. Les transferts officiels représentent le ¼ des importations FOB, le 1/3 des exportations, 82 % de l'APD, 7% du PIB (25 % du PIB au Lesotho, 15% du PIB au Cap Vert et 9 % du PIB au Maroc) et le double du montant de la dette extérieure.

En 2007, l'origine des transferts reçus montre que les migrants dakarois établis en Europe (63%) et en Amérique/Asie (65%) affichent une plus grande propension à effectuer des transferts que ceux établis en Afrique (45%). Déjà, entre 1997 et 2002, selon l'ESAM II, quatre émigrés sur cinq vivant en Europe (80,8 %) envoyaient de l'argent à leurs proches restés au pays.

**Figure 3 : Transferts de fonds reçus des émigrants entre 2005 à 2007 (en FCFA)**



Source : BCEAO, 2008

Les résultats de la régression logistique (voir annexe tableau 1), effectuée pour identifier les facteurs ayant un impact sur la propension à effectuer des transferts vers la région de Dakar, indiquent que les migrants résidant en Afrique sont moins disposés au transfert de biens que ceux vivant en Europe, cet écart étant principalement dû aux différences de revenus.

S'agissant de l'utilisation des transferts : « survivre d'abord, investir ensuite ? », toutes les enquêtes-ménages quelle que soit la période attestent que l'argent reçu par les ménages est utilisé à des fins de consommation domestique. Ces transferts d'argent constituent 80% des ressources financières des ménages de la vallée selon Daum. Elles couvrent 95% des dépenses des ménages dans certains villages de la région de Louga. A Dakar, c'est aussi le cas de 85% des ménages (Daum, 1998 ; Sakho, 2007).<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Selon les données de MAFE (2008), l'argent est utilisé soit pour payer les factures, la location et les dépenses de consommation courantes (72%), soit pour la célébration de cérémonies familiales ou des fêtes religieuses (13%). Seulement 2% de ces ménages ont eu recours à ces transferts pour l'achat d'un logement.

**Tableau 8 : Répartition des migrants ayant effectué un transfert selon l'utilisation des fonds par leurs ménages d'origine (en %), 2007**

Utilisation	Zone de résidence des migrants			Ensemble
	Europe	Afrique	Autre	
Loyers, factures	36,0	29,0	39,0	<b>36,0</b>
Dépenses quotidiennes	37,0	39,0	28,0	<b>36,0</b>
Soins médicaux	3,0	4,0	2,0	<b>3,0</b>
Frais de scolarité	3,0	3,0	2,0	<b>3,0</b>
Épargne 0,0		0,0	1,0	<b>0,0</b>
Cérémonies et fêtes religieuses	11,0	14,0	19,0	<b>13,0</b>
Financer un voyage à	0,0	1,0	1,0	<b>0,0</b>
Achat d'un logement	2,0	1,0	0,0	<b>2,0</b>
Autre 4,0		1,0	6,0	<b>4,0</b>
Refus de répondre	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>
Pas de réponse	2,0	6,0	1,0	<b>2,0</b>
Ne sait pas	1,0	1,0	0,0	<b>1,0</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête MAFE-2008

Si les transferts sont prioritairement destinés à des besoins de consommation courante et participent à la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des ménages dakarois, il sont aussi susceptibles d'accroître le risque de dépendance économique parmi les bénéficiaires.

#### 1.4.2 Filières des transferts

Le poids des transferts rapides qui apparaît dans les statistiques officielles est corroboré par les résultats des enquêtes, au moins en ce qui concerne l'argent destiné aux ménages.<sup>6</sup> En effet, près des ménages dakarois (73%) bénéficiant de transferts d'argent ont déclaré l'avoir reçu par le biais de sociétés de transferts rapides (Cf. Tableau 9).

**Tableau 9 : Répartition des migrants, selon le mode d'envoi de fonds généralement utilisé et le lieu de résidence (en %), 2007**

Mode d'envoi des fonds	Zone de résidence des migrants			Ensemble
	Europe	Afrique	Autre	
Il apporte l'argent lui-même	5,0	8,0	2,0	<b>5,0</b>
Un ami/parent apporte l'argent	12,0	18,0	9,0	<b>13,0</b>
Par agence de transfert	75,0	58,0	70,0	<b>73,0</b>
Par virement bancaire	1,0	1,0	7,0	<b>2,0</b>
Par l'intermédiaire d'un commerçant	3,0	7,0	8,0	<b>4,0</b>
Autre 1,0		1,0	1,0	<b>1,0</b>
Pas de réponse	2,0	4,0	2,0	<b>2,0</b>
Ne sait pas	1,0	1,0	0,0	<b>1,0</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête MAFE

<sup>6</sup> Entre 1999 et 2003, les transferts rapides d'argent représentent 51,8 % du montant total des transferts en 2007 (Cf. BCEAO Agence nationale du Sénégal, Extrait de la balance des paiements, 2008).

22% des migrants ont eu recours à des réseaux informels.<sup>7</sup> Dans la mesure où ces transferts sont destinés à la consommation domestique, il n'est pas exclu que les transferts destinés aux investissements passent par d'autres canaux ignorés ou tus par les ménages.

### 1.4.3. Transferts, investissements et développement

Le débat sur l'impact des transferts se situe à deux niveaux, local et macroéconomique. A l'échelle locale, l'émigration a donné un second souffle aux villes intérieures, anciennement escales du bassin arachidier tombées en léthargie après la période fastueuse de la traite, grâce à la promotion immobilière et le commerce (Sakho, 2007 ; Mboup, 2006).

Dans la périphérie orientale enclavée du Sénégal, les ménages vivant dans des localités en pays soninké sont dépendants des transferts des émigrés et/ou de l'agriculture. Les retraites, très faibles ou inexistantes en raison des difficultés de l'Etat, sont également compensées par les investissements des émigrés dans les services sociaux de base. La modernisation de l'habitat se manifeste par le bâti « en dur » et la construction d'immeubles à plusieurs niveaux (Sakho, 2007).

A l'échelle macroéconomique, même si le gouvernement considère la migration comme une question globale de développement, les transferts n'ont pas contribué à l'économie générale car ils n'ont pas été investis dans les secteurs formels dits productifs. Selon certains migrants, ce phénomène serait lié à l'attitude de l'Etat dans la politique de privatisation, ce dernier préférant avoir recours à des bailleurs de fonds pour la reprise des secteurs économiques rentables (Sakho, 2007).

## 2. L'immigration

### 2.1. Les caractéristiques et les déterminants des stocks et des flux

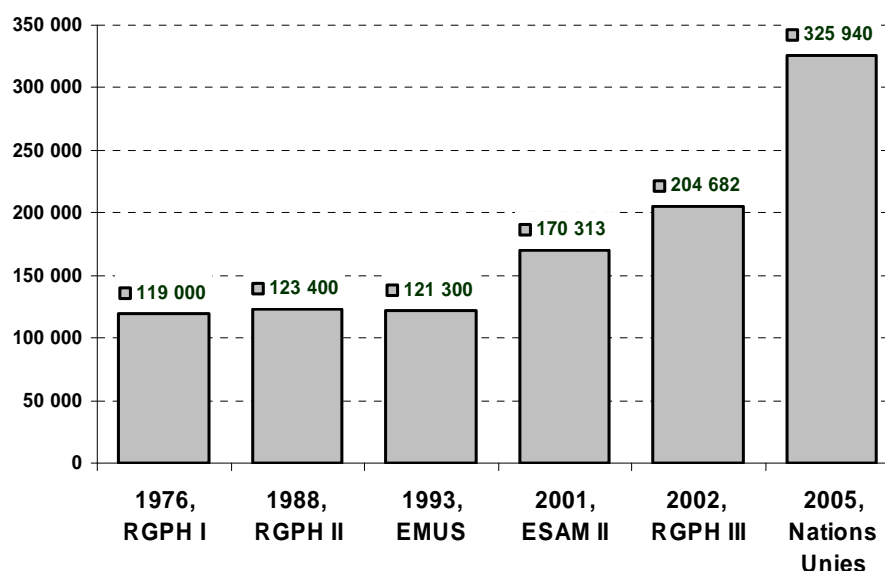
Les stocks d'immigrants, restés relativement stables aux alentours de 120 000 entre 1976 et 1993, ont connu depuis une croissance importante et atteignent 325 940 en 2005 (Somé, 2009). Ainsi, le taux d'immigration serait passé de 1.2% en 2001 à 3% en 2005 (EMUS, 1997 ; Fall, 2003).<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> Services d'un porteur, qu'il s'agisse d'un ami ou d'un parent proche (13%), par eux-mêmes (5%) ou par le biais d'un commerçant (4%).

<sup>8</sup> L'analyse des données statistiques de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) pâtit du fait que les définitions utilisées incluent dans le concept d'immigrant aussi bien l'étranger qui s'installe que les Sénégalais de retour. Ainsi, dans l'enquête de l'ESAM 43% des personnes considérées comme migrantes par l'ANSD ont déclaré ne pas l'être. Le nombre d'étrangers était estimé à 119 000 lors du recensement de 1976 et 123 400 lors du recensement de 1988. En 1993, la population étrangère était estimée à 121 300 soit 1,5 % de la population totale.



**Figure 4 : Population étrangère au Sénégal selon différentes sources, 1976 - 2005**

Selon les données du RGPH III, en 2002, sur un stock de 44 355 immigrants<sup>9</sup>, les étaient ouest africains (73,9%) dont la moitié originaires de Guinée (38,5 %) ;

Les ressortissants de la Mauritanie (15 %), de la Guinée-Bissau (11 %), du Mali (8 %), du Cap-Vert (4 %) et de la Gambie (3 %) témoignent du poids de la migration de proximité (Somé, 2009). Les Européens (9%) constituent la seconde communauté étrangère loin devant les autres régions d'Afrique et du monde. Près de la moitié étaient des femmes (49,8 %), et avaient moins de 29 ans (49,1%). Près de 3 migrants sur 5 (57,7 %) résidaient au Sénégal depuis plus de cinq ans (tableau 10).

**Tableau 10 : Répartition du stock des immigrants internationaux durée de vie selon la nationalité, 2002**

Nationalité	Effectif	%
Africains de l'Ouest	32 787	73,9
Africains du Centre	3 774	8,5
Africains du Nord	710	1,6
Autres Africains	240	0,5
Américains 548		1,2
Asiatiques 336		0,8
Européens 3	993	9,0
Orientaux	794	1,8
Autres	557	1,3
Sans réponse	616	1,4
<b>Ensemble</b>	<b>44 355</b>	<b>100,0</b>

Source : RGPH III (ANSD, 2008)

<sup>9</sup> Sont considérés comme immigrants, l'ensemble des personnes nées à l'étranger et présentes au Sénégal en décembre 2002, date de l'enquête. Par ailleurs, si la nationalité donne une idée sur l'origine, elle ne permet pas de savoir la provenance géographique du migrant en cas de trajectoire migratoire complexe.

Les flux d'immigrants récents ont été évalués lors du RGPH III de 1997-2002, à 71 772 personnes, soit 0,8 % de la population totale. Les ressortissants d'Afrique de l'Ouest, avec 68,7% % provenaient majoritairement de Guinée (47,9 %) en 2002 (Tableau 11). Près de 4 immigrants internationaux récents sur 5 (78,8%) se sont installés dans la région de Dakar. (ANSD, 2008)

**Tableau 11 : Répartition du flux des immigrants internationaux au cours de la période 1997-2002 selon la nationalité, 2002**

<b>Ethnie ou nationalité</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Africains de l'Ouest*	13 431	68,2
Africains du Centre	2 530	12,9
Africains du Nord	385	2,0
Autres Africains	156	0,8
Américains**	322	1,6
Asiatiques	220	1,1
Européens	2 024	10,3
Orientaux	225	1,1
Autres	147	0,7
Sans réponse	240	1,2
<b>Ensemble</b>	<b>19 680</b>	<b>100,0</b>

Source : RGPH III (ANSD, 2008)

Dans la périphérie nord-est, l'immigration internationale est plutôt de proximité. En effet, selon les résultats du RGPH III, la région de Tambacounda, dont 95,5% des immigrants proviennent d'Afrique de l'Ouest, arrive en seconde position (8,5%) derrière la région de Dakar. (ANSD, 2008). A Kidira et Diawara, un immigré sur dix provient du Mali et de la Mauritanie, pays frontaliers avec lesquels le Sénégal partage la même aire socioculturelle (Sakho, 2005).

#### *Les déterminants des flux de la migration vers le Sénégal*

En 2002, selon l'ESAM II, près du tiers des étrangers (31,8 %) se sont installés au Sénégal à la recherche d'un emploi (12,2 %), de meilleures opportunités économiques (15,3 %), ou pour la disponibilité des terres (4,3 %).

**Tableau 22 : Répartition du flux d'immigrants de la période 1997-2001 selon la raison d'installation en 2002 (%)**

<b>Raison d'installation</b>	<b>%</b>
<b>Travail</b>	<b>31,8</b>
<i>dont Raisons professionnelles/Mutation</i>	<i>12,2</i>
<i>Meilleures opportunités économiques</i>	<i>15,3</i>
<i>Terres disponibles</i>	<i>4,3</i>
<b>Famille</b>	<b>51,4</b>
<i>dont Mariage</i>	<i>13,3</i>
<i>Autres raisons familiales</i>	<i>38,1</i>
<b>Etudes/Formation</b>	<b>6,8</b>
<b>Autres</b>	<b>9,9</b>
<i>dont Santé</i>	<i>1,2</i>
<i>Autres raisons</i>	<i>8,7</i>
<b>Non disponible</b>	<b>0,2</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : ESAM II (Somé, 2009).

Les conditions difficiles du marché du travail expliquent en partie pourquoi les travailleurs étrangers sont concentrés essentiellement dans les activités individuelles (85 %). Dans les entreprises privées (11,4 %), et surtout l'administration publique (1,5 %) et enfin le secteur parapublic (0,9 %) au sein desquels la préférence nationale importe davantage, on ne retrouve guère qu'un immigrant sur cinq. (Tableau 13).

**Tableau 33 : Répartition des étrangers au Sénégal selon le secteur d'activité/activité actuelle, 2002**

Secteur d'activité/activité actuelle	Effectif	%
Gouvernement	711	1,5
Secteur parapublic	459	0,9
Société privée	5 550	11,4
Activité libérale	41 187	85,0
Non disponible	566	1,2
<b>Total</b>	<b>48 473</b>	<b>100,0</b>

Source : RGPH III (ANSD, 2004)

Les étudiants et les personnes en formation représentaient 9,6 % d'étrangers en 2002. Ils étaient généralement concentrés dans l'enseignement supérieur mais aussi à tous les niveaux de l'éducation du système public et privé. Toutefois, le principal motif d'immigration était d'ordre familial, évoqué par plus de la moitié des immigrants (51,4 %). Il s'agissait surtout de mariage (13,3 %) et de regroupement familial (38,1 %).

Le nombre de réfugiés au Sénégal est passé de 56 602 en 2000 à 20 421 en 2007 (HCR, 2008). Ils étaient essentiellement Mauritanais (95,5 %) et, du reste, ont été autorisés à rentrer en début d'année 2008. Tout comme les réfugiés, les demandeurs d'asile sur le territoire sénégalais viennent essentiellement d'Afrique et leur nombre a diminué de 958 en 2001 à 203 en 2007.

### 3. Les migrations internes, un mouvement à sens unique d'Est en Ouest.

La migration interne au Sénégal initiée lors du processus colonial de littoralisation des activités et des hommes n'a pas connu de rupture avec l'indépendance. Ainsi, selon le RGPH III, les trois régions du Centre Ouest de Dakar (42,3 %), Diourbel (12,9%) et Thiès (11,4%) ont reçu les 2/3 des migrants internes « durée de vie » comme des migrants récents. (Tableau 13)

Selon les résultats des recensements de la population, le littoral concentre aujourd'hui près de 40% de la population totale, passant de 1.748.384 à 4.299.487 habitants entre 1976 et 2003. Avec un taux d'urbanisation de 70,5%, le littoral abrite près des ¾ de la population urbaine sénégalaise dans quatre des plus grandes agglomérations, Thiès, Mbour, Saint-Louis et surtout l'agglomération dakaroise. La ville capitale, avec une croissance annuelle de 2,96 % contre une moyenne nationale de 2,65 %, reflète la macrocéphalie urbaine du Sénégal. Avec 2.267.356 habitants, elle concentre plus de 70% de la population urbaine du littoral, soit 53% de la population urbaine du pays.

**Tableau 44 : Part du littoral dans la population du Sénégal en 2002**

	<b>Sénégal</b>	<b>Littoral</b>	<b>%</b>
Population (habitant)	10.127809	3.906.592	38,6
Superficie (km <sup>2</sup> )	196.021	21.437	10,9
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	51,7	182,2	-
Population urbaine	4.120.375	3.030.173	73,5
Nombre de communes	61	25	41,0

Source : Projections de population du Sénégal issues du Recensement (DPS, 2002).

La métropole urbaine résulte de l'exploitation de l'effet de synergie du littoral dans un contexte d'abord colonial de recherche d'efficacité économique et politico-administrative, puis de mondialisation. La périphérie orientale du Sénégal, le centre d'intenses activités commerciales jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle est tombé en désuétude avec la construction du chemin de fer Dakar-Niger (Bamako) et la mise en place de liaisons ferroviaires qui ont contribué au déplacement du centre d'intérêt économique de la Sénégambie, du Nord (fleuve Sénégal) vers le Centre-Ouest (Bassin arachidier et Dakar). Ainsi, elle est devenue une aire de prélèvement des activités et des hommes, au profit d'un centre situé plus à l'Ouest. Les départs se dirigent, comme à Bakel, (60%) essentiellement vers Dakar. (Sakho, 2005)

#### 4. Institutions et acteurs

L'importance des questions liées aux migrations sur le développement explique sans doute le rattachement de certaines structures et projets à la présidence de la République dont le projet « initiatives Co-développement » n'aguère logé au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, l'Agence des Grands Travaux (APIX) et le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) en charge des équipements dont la distribution influe sur les migrations internes.

##### 4.1 Les ministères et services du gouvernement

Cinq ministères clés sont impliqués dans la gestion des migrations et en particulier internationales au Sénégal. Deux ont un rapport direct à la migration. Il s'agit du ministère des Sénégalais de l'extérieur et du Ministère des Affaires Etrangères. Le premier a pour mission la gestion et promotion des Sénégalais de l'extérieur et la mise en œuvre d'une politique d'implication des Sénégalais de l'extérieur dans les efforts de développement. Le second a en charge la gestion de tous les accords cadre et partenariats avec les autres pays. Dans le cadre de la migration, il a négocié des accords avec des pays de destination de la main d'œuvre sénégalaise. Il est responsable des accords liant le Sénégal aux autres pays notamment les pays d'accueil des migrants. De même, il représente le Sénégal dans les grandes rencontres sur les questions liées à la migration.

Pour les ministères de l'Intérieur et de la Fonction Publique, le rapport à la migration découle de missions de sécurité publique et sociale. Ainsi le Ministère de l'Intérieur a en charge la mise en œuvre des accords de gestion des flux migratoires comme l'accord sur la migration légale avec la France et l'Espagne (FRONTEX, gestion concertée des flux migratoires avec les petits projets de lutte contre les flux migratoires clandestins). Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Organisations Socioprofessionnelles est impliqué dans les négociations des contrats de travail dans le cadre de l'immigration légale des étrangers qui résident et travaillent régulièrement au Sénégal. Mais s'il est membre du comité de gestion des contrats de travail avec l'Espagne, il n'a pas en charge la politique de protection sociale des Sénégalais de l'Extérieur. De plus, il n'a pas été associé au processus de

réalisation des accords sur la migration légale avec l'Espagne. Le cinquième est, sur directive présidentielle, le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes qui assure la gestion des contrats de travail avec l'Espagne et met en œuvre des programmes d'émigration légale et de lutte contre l'émigration clandestine par le biais de deux instruments : l'Agence Nationale de l'Emploi des Jeunes (ANEJ) et le Fonds National de Promotion des Jeunes (FNPJ).

Mais d'autres ministères sont aussi impliqués du fait du caractère transversal des questions migratoires. Le Ministère de la Justice est impliqué dans la lutte contre la migration irrégulière, notamment le trafic de migrants à travers la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG). Celui des Forces Armées prend part aux opérations de FRONTEX pour la surveillance des côtes en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur. Le Ministère de la Famille, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro-finance, dans le cadre de la lutte contre la traite des enfants, met en œuvre les accords de coopération avec le Mali et la Guinée-Bissau, pour le retour des enfants maliens et bissau-guinéens victimes de trafic.

Le Ministère de l'Economie et des Finances conduit la collecte des données et la mise en œuvre des politiques de population à travers ses structures rattachées : la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE), le Centre d'Etudes de Politique pour le Développement (CEPOD), la Cellule de suivi du Programme de Lutte Contre la Pauvreté (CS-PLP), l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et la Direction Générale du Plan (DGP).

Le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales (MDCL) est le point d'entrée au niveau local des acteurs du développement nationaux et non nationaux, notamment les organisations et les associations de la diaspora qui souhaitent investir au Sénégal. Il abrite, entre autres, le Centre de Planification et d'Evaluation Technique des Programmes et Projets et le Centre national d'Etat Civil.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération Décentralisée (MATCD) permet aux collectivités locales sénégalaises d'entreprendre, dans le cadre de leurs compétences propres, des actions de coopération avec les collectivités locales de pays étrangers ou des organismes internationaux publics ou privés de développement.

La multiplicité d'intervenants sur la gestion des migrations au Sénégal est très souvent source d'interférences et de compétition qui nuit à leur mise en œuvre.

## 4.2 Les institutions de formation et de recherche

L'Institut de formation et de recherche en Population, Développement et Santé de la Reproduction (IPDSR) participe, en partenariat avec l'ANSD, l'INED et Enda Tiers Monde, à l'Enquête sur les Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE). L'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN-UCAD) abrite le *Réseau d'étude des migrations internationales africaines* (REMIGRAF), sur les dynamiques migratoires ouest africaines.

## 4.3 La société civile

Les plus remarquables sont Enda Diapol à travers son pôle Migration et Développement, le CONGAD, et le CARITAS<sup>10</sup>. Le CARITAS a mis sur pied un projet d'assistance sociale et de réinsertion économique et mène des programmes de défense des intérêts et d'information sur la migration clandestine.

<sup>10</sup> Environnement Développement Action (Enda) a participé avec l'IPDSR de l'université de Dakar et l'INED à la mise en œuvre du projet Migration Afrique Europe (MAFE) dont la finalité est de constituer une base de données sur l'état de la migration sur l'axe Sénégal, France, Espagne et Italie. Elle est aussi à l'origine avec Enda Europe en collaboration avec le Ministère Français des Affaires Etrangères du projet d'Etude dénommé DIAPODE (Diaspora pour le Développement).

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) abrite le Projet de prévention et de lutte contre le trafic de migrants au Sénégal en collaboration avec le Ministère de la Justice conformément au Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants, ratifié par le Sénégal en septembre 2003. L'ONUDC s'attache à combler les lacunes de la législation de 2005 par la rédaction et la soumission d'un projet de texte législatif relatif au trafic illicite de migrants aux autorités sénégalaises.

Le Bureau International du Travail (BIT) est un partenaire international du Sénégal sur les questions liées aux droits des travailleurs. Il abrite le Projet d'Assistance technique pour l'amélioration de la coordination des flux migratoires du Sénégal, de la Mauritanie et du Mali vers l'Espagne.

Le Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD) regroupe 178 ONG nationales, étrangères et internationales et dispose d'un groupe de réflexion sur le lien entre migration et développement.

Le Fonds des Nations Unies pour la Population au Sénégal (UNFPA) contribue au développement du Sénégal et s'intéresse au lien entre population et développement (la migration interne, l'exode rural, les camps de personnes déplacées, etc. ; en somme les dynamiques des populations). Il appuie les activités de l'ANSD en matière de collecte de données et l'IPDSR pour la formation en population et développement.

Le Bureau Régional de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) de l'Afrique de l'Ouest et du Centre est un partenaire d'appui au développement sur les questions de Migrations. Il collabore avec les ministères dans la mise en œuvre de projets pour la promotion d'une politique migratoire cohérente.

Le siège national du Sénégal de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) suit et soutient les opérations de transferts des immigrants au Sénégal et des émigrés sénégalais à l'étranger.

## Conclusion

Les données sur les migrations doivent encore être réactualisées et mises à jour sur la base de variables conceptualisées de façon claire et rigoureuse. L'enquête MAFE en est un premier pas.

Le principal enseignement est que la région de Dakar constitue aujourd'hui le creuset des mobilités sénégalaises internes comme internationales. Les premières ont du reste un effet important sur les secondes car l'analyse des départs dans la région de Dakar met en exergue le poids de la banlieue, réceptacle des migrations rurales-urbaines.

L'orientation des transferts à la satisfaction des besoins des ménages apparaît comme une stratégie pensée et préméditée par le migrant en accord avec sa communauté. Il incite à reposer autrement le débat scientifique et politique sur les relations entre immigration et développement. La recherche du bien-être, même à l'échelle locale, n'est-elle pas une forme de développement ? Quelles actions de l'Etat pour l'accompagner ? La périphérie orientale du Sénégal pourrait être un terrain idéal pour effectuer de plus amples recherches.

En l'absence d'une politique migratoire efficace, la société civile tente de combler les effets des interférences et compétitions entre les différents services de l'Etat par des actions en direction des communautés et en collaboration avec les institutions de recherche.

## Bibliographie

- BA, Cheikh Oumar (1998), « Migrations régionales et relations de genre dans la vallée du fleuve Sénégal », *Africa Development/Afrique et développement*, Vol. XXIII, N°. 3/4, p. 95-119.
- BCEAO Agence nationale du Sénégal (2008), « Extrait de la balance des paiements ».
- CODESRIA (2009), « Symposium international Migrations et mondialisation : Enjeux actuels et défis futurs Dakar – Sénégal, 18 – 19 novembre 2009 Bibliographie », CODICE.
- Coulibaly-Tandian, Oumoul Khaïry (2008), « Socio-anthropologie des mobilités sénégalaises à Toulouse et Barcelone et leurs influences au Sénégal : diversité des pratiques, organisation en réseaux, place des NTIC et analyse de genre », Toulouse : Université de Toulouse, Thèse, Doctorat, Sociologie, Université Gaston Berger de Saint-Louis.
- Daum Christophe (1998), « Les Associations de Maliens en France : Migrations, Développement et Citoyenneté », Paris : Editions Karthala.
- Diakho Arouna (2007), « Les migrants sénégalais de France : du salariat à l'entrepreneuriat », Université Saint-Denis-Paris 8 IRD, Thèse, Doctorat, Anthropologie.
- Dial Fatou Binetou (2009), « Genre et Migration : Le rôle des femmes dans les migrations irrégulières au Sénégal. Etude de cas de Dakar et sa banlieue », OIM, Dakar.
- Dianka Daouda (2008), « La migration internationale féminine individuelle à partir du Sénégal vers la France : le cas des Fatou-fatou », Université de Reims Champagne-Ardenne, thèse, doctorat, Géographie Humaine, Reims.
- Dilip Ratha et Zhimei Xu (2008), « Le Recueil de statistiques sur les migrations et les envois de fonds a été compilé », World Bank.
- Diop, Momar Coumba (ed.) (2008), « Le Sénégal des migrations : mobilités, identités et sociétés », Paris : Karthala.
- DPS (2002), « Note de conjoncture, 4e trimestre ».
- ENDA DIAPOL - Dakar (2007), « Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'ouest : analyse des potentiels d'intégration de trois pays-frontaliers en Afrique de l'ouest », Ottawa : CRDI.
- Gupta Sanjeev, Pattillo Catherine, and Wagh Smita (2007), « Impact of Remittances on Poverty and Financial Development in Sub-Saharan Africa », IMF working paper, WP/07/38.
- Juthathip Jongwanich (2007), « Workers' Remittances, Economic Growth and Poverty in Developing Asia and the Pacific Countries », UNESCAP Working Paper, January, WP/07/01.
- Lessault David & Cora Metzger (2009), « Le visible et l'invisible dans le champ des études sur les migrations : La migration internationale sénégalaise. Des discours publics à la visibilité statistique », Journées d'étude pluridisciplinaires destinées aux doctorants, Poitiers, 14-16 Avril 2009.
- Mboup Bara (2006), « Politiques de développement, migration internationale et équilibre villes-campagnes dans le vieux bassin arachidier (Région de Louga) », Université Cheikh Anta Diop de Dakar Faculté des Lettres et Sciences humaines, thèse doctorat 3ème cycle, géographie, 2005-2006.
- Ndione Babacar (2008), « Territoires urbains et réseaux sociaux : les processus de migration internationale dans les quartiers de la ville sénégalaise de Kaolack », *African Diaspora*, Vol. 1, No. 1/2, p. 110-133.
- REMUAO (1995), « Migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest. Résultats préliminaires », Bamako, CERPOD.

- Sakho Papa (2007), « Dakar et le littoral » in Atlas du Sénégal, Ndiaye P. (sous la direction), Editions J.A.
- Sakho Papa (2005), « Marginalisation et enclavement en Afrique de l' Ouest : l' espace des trois frontières sénégalais », dossier pédagogique, in Espace-Population-Société, Universités des sciences et Technologies de Lille, vol. 1, p 163-168.
- Sakho Papa (2003), « Les relations ville-campagne : des leçons du maître à la réalité du terrain » in Mélanges de géographie, de sciences sociales et de littérature offerts au Professeur Cheikh Ba, Annales de FLSH, Numéro Spécial, PUD, pp.77-95.
- Sakho Papa (2007), « Les migrations internationales sénégalaises : potentiel financier et changement social, Actes du dîner-débat », Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Institut de formation et de recherche en population, développement et santé de la reproduction, vol. 1.
- Somé Ay mar Narodar (2009), « Migration internationale au Sénégal : profil migratoire pour le développement de politiques stratégiques », OIM, Dakar.

### **Sites internet**

<http://www.matrix.msu.edu/~ucad/papadembafall/maoumy/remigraf.htm>

<http://www.mafeproject.com/>



## ANNEXE

Tableau 1. Les facteurs associés aux transferts

Variables explicatives		Résultats des régressions logistiques		
Référence	Modalité	Coefficient		
		Modèle 1 Tout transfert	Modèle 2 T. d'argent	Modèle 3 T. de biens
Sexe (Hommes)	Femme	0,02	0,09	0,30**
Zone de résidence (Europe) Au	Afrique tre destination	0,19	0,17	0,31***
Religion (Mouride) Aut	Tidiane re musulman	0	0,13	0,08
	Chrétien	0,38*	0,45**	0,05
Ethnie M (Wolof) Pu	andingue lar	0,12	0,1	0,03
	Serer	0,03	0,11	0,04
	Diola	0,01	0,01	0,07
	Autre ethnie	0,19	0,08	0,36
Age (25-29 ans)	14-19 ans	0,44*	0,29	0,27
	20-24 ans	1,39	1,1	0,38
	30-34 ans	0,34	1,1	0,47
	35-39 ans	0,35*	0,39	0,19
	40-44 ans	0,19	0,28	0,23
	45-49 ans	0,15	0,15	0,02
	50-54 ans	0,21	0,11	0,19
	55-59 ans	0,14	0,02	0,02
	60 et +	0,13	0,08	0,19
Niveau d'étude (non scolarisé)	Primaire	0,1	0,13	0,01
	Secondaire	0	0,41	0,04
	supérieur	0,03	0,16	0,09
Situation matrimoniale (Marié) Sépa	Célibataire ré	0	0,42	0
Lien avec le CM (Autre parent du CM)	Enfant du CM	0,26	0,48	0,17
	CM et conjoint de CM	1,88***	1,88***	1,42**
	Parent proche du CM	1,25***	1,25***	1,00***
	Parent par alliance CM	0,37**	0,31	0,29
	Sans lien avec le CM	0,23	0,12	0,26
Statut d'emploi (Employé qualifié)	Cadre	0,1	0,26	0,31
	Emploi non qualifié	0	0,27	0
	Patron/indépendant	0,2	0,26	0,21
	Autre activité	0,13	0,13	0,02
Durée dans la migration (Entre 1 et 4 ans)	Toujours	0,07	0	0,11
	5-9 ans	0,66	0,01	0,48
	10 ans et +	0,36	0,84*	0,13
Statut pays d'accueil (A des papiers)	N'a pas de papiers	0,06	0,49	0
		0,25**	0,23**	0,24***

Notes : Coefficient : représente les coefficients du modèle sous forme multiplicative et sont interprétés en terme de risques relatifs par rapport aux catégories de références (omisées dans la régression). Les niveaux significatifs sont : \*\*\* P<1 %, \*\* P<5 % et \* P<10 %.

Source : Enquête MAFE